



Direction générale territoires

Délégation Ancenis

Service développement local

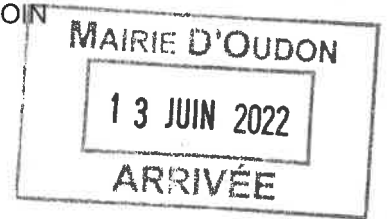
Référence : S2022-05-5295

Affaire suivie par :
Benjamin TURCAUD

Tél. 02 44 42 12 10

Nantes, le 2 juin 2022

Monsieur Alain BOURGOIN
Maire d'Oudon
Hôtel de Ville
150 rue d'Anjou
44521 OUDON



Objet : Avis départemental sur la modification n° 1 du PLU de la commune d'Oudon
Vos références : 2022_04_2382

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 22 avril 2022, vous avez consulté le Département sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Oudon.

Ce dossier concerne de nombreuses modifications. Concernant plus particulièrement l'ajustement de l'OAP de la gendarmerie, le site est situé en bordure de la route départementale 723. L'OAP fait référence à une marge de recul de 35 mètres et une autre de 50 mètres. Comme cela avait déjà été indiqué par la direction des infrastructures dans le cadre de l'avis sur le projet arrêté de PLU (avis P5N8046 en date du 17/07/2018), les constructions à usage d'habitation devront impérativement respecter une marge de recul de 100 mètres par rapport à l'axe de la voie. Les autres constructions, non destinées à de l'habitation, devront quant à elles respecter une marge de recul de 50 mètres par rapport à l'axe de la RD 723.

La RD 723 est classée dans le réseau structurant au schéma routier départemental (RP1+). Avec plus de 10 000 véhicules qui l'empruntent chaque jour (dont 5,4 % de poids lourds), il est indispensable de préserver les futurs riverains des nuisances sonores engendrées par la proximité de la route.

Les autres modifications n'appellent pas de remarque particulière de la part de la direction des infrastructures qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'instruction de ce dossier.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier de celle-ci lorsqu'elle sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du département, ainsi qu'un exemplaire informatique au format « pdf » si vous en disposez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires

Jean CHARRIER